

14 certifié conforme à l'original

6 799 582

Bilan Passif

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 5 000)		5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			29 532
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	RESERVES			
	Réserve légale		500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves		7 925 135	6 279 565
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 183 480	1 616 038
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres		9 114 114	7 930 635
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		1 835	1 940
	Emprunts et dettes financières divers (2)			947
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		33 755	14 109
	Dettes fiscales et sociales		151 369	662 592
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		2 655	129
	Produits constatés d'avance			
	Total des dettes (1)		189 613	679 716
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
	TOTAL PASSIF		9 303 727	8 610 350
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		189 613	679 716
	(2) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 303 727 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 144 818 euros** et un total **charges** de **1 961 338 euros**,dégageant ainsi un **résultat** de **1 183 480 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

La réforme du Plan Comptable Général issue du règlement ANC n°2022-06 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, la société a donc appliquée ce règlement pour ces comptes 2025.

Cette réforme ayant pour but de répondre à plusieurs enjeux majeurs : harmoniser les pratiques au niveau national, simplifier la tenue des comptes, clarifier la nature des opérations comptables et faciliter la digitalisation des processus.

Les principaux changements portent sur la structure du plan de comptes, la redéfinition des éléments exceptionnels, les nouvelles présentations des états financiers et la refonte de l'annexe comptable.

L'application de ce nouveau règlement implique des changements de méthode ayant une incidence sur la présentation des comptes.

1. Nouvelle définition du résultat exceptionnel :

La réforme introduit une définition précise du résultat exceptionnel uniquement s'il remplit deux critères cumulatifs :

- **Caractère majeur** : l'événement à des conséquences suffisamment importantes pour influencer le jugement des utilisations des états financiers.
- **Caractère inhabituel** : l'événement n'est pas lié à l'exploitation courante de la société et ne se produit pas régulièrement.

Les dépenses à comptabiliser en résultat exceptionnel sont :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- Les écritures comptables d'origine purement fiscale, notamment celle liée aux provisions réglementées et amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthode comptable que les entreprises sont amenés à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;
- Les corrections d'erreurs, sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.

Compte tenu de cette nouvelle définition, les sorties d'immobilisations (valeur nette comptable et produits de cessions des immobilisations corporelles et incorporelles), et la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat sont inscrites en résultat d'exploitation et non plus en résultat exceptionnel. Il en est de même pour les amendes et pénalités.

L'information comparative retraitée ci-dessous a été préparée afin de mettre en évidence les principaux impacts de présentation sur les comptes clos au 31 décembre 2024 induits par l'application de ce nouveau règlement.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des impacts par poste :

Poste	Montant publié au 31 décembre 2024	Retraitements	Montant retraité au 31 décembre 2024
Compte de résultat			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 486 €	- 1 486 €	- €
Salaires et traitements	499 686 €	- €	499 686 €
Charges sociales	187 519 €	- €	187 519 €
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- €	3 600 000 €	3 600 000 €
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	- €	- 2 395 531 €	- 2 395 531 €
Postes de charges 2024 impacté par le retraitement relatif aux transferts de charges le cas échéant	- €	1 486 €	1 486 €
Amendes et pénalités	- €	- 714 €	- 714 €
Poste de chage 2024 impactée par le retraitement relatif aux opérations de gestion (produit de gestion courante)	- €	15 335 €	15 335 €
Résultat d'exploitation	725 651 €	1 219 090 €	1 944 741 €
Produits de cessions d'immobilisations financières	- €	- €	- €
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	- €	- €	- €
Résultat financier	210 014 €		210 014 €
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 335 €	- 15 335 €	- €
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 600 000 €	- 3 600 000 €	- €
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles	- €	- €	- €
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	714 €	714 €	- €
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 395 531 €	2 395 531 €	- €
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	- €	- €	- €
Résultat exceptionnel	1 219 090 €	- 1 219 090 €	- €

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

2. Suppression et révision des comptes de transferts de charges

Les comptes transferts de charges sont supprimés. Ces comptes permettaient de neutraliser des charges en les transférant ailleurs, ce qui nuisait à la lisibilité des états financiers. Les opérations sont à inscrire en diminution des comptes de charges concernées ou dans un compte d'autres produits d'exploitations.

Cette révision améliore la transparence des états financiers et la comparabilité entre entreprises en réduisant les divergences de traitement des mêmes opérations.

3. Simplification des états financiers

Le bilan est désormais présenté en tableau, avec l'actif et le passif côte à côte, permettant de visualiser directement l'équilibre entre les ressources et les emplois. Le compte de résultat est présenté en liste (format vertical), offrant une lecture chronologique et fluide de la formation du résultat net, des niveaux exploitation, financier et exceptionnel.

Ces nouvelles présentations apportent plusieurs avantages : clarté accrue pour les lecteurs non-spécialistes, meilleure comparabilité entre entreprises et périodes, adaptation au numérique (formats plus facilement traitables par les logiciels), et rapprochement des standards internationaux.

4. Nouvelle présentation de l'annexe comptable

L'annexe est désormais structurée autour de tableaux normés répartis en deux catégories : les tableaux à caractère obligatoire (force réglementaire, inscrits dans les articles du règlement) et les tableaux à caractère indicatif (présentés en commentaires, sans force contraignante). Parmi les tableaux types introduits figurent les tableaux de variation des immobilisations et des amortissements, les tableaux des provisions, l'état des échéances des créances et dettes, le tableau de variation des capitaux propres, et nouveauté la possibilité de présenter un tableau des flux de trésorerie dans l'annexe.

Annexe libre 2

Etat exprimé en **euros**

Evénements postérieurs à la clôture :

La société suit avec attention les développements récents liés à la situation géopolitique au Proche-Orient. À la date d'arrêté des comptes, ces événements n'ont pas eu d'impact significatif sur la situation financière, le résultat ou les perspectives de la société.

La direction reste néanmoins vigilante quant à l'évolution de ce contexte et à ses éventuelles incidences futures.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	140 231			45 600	52 406	42 225
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	140 231			45 600	52 406	42 225
FINANCIERES	Participations	3 373		2 131		500	5 004
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	100					100
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 473		2 131		500	5 104
TOTAL		143 705		2 131	45 600	52 906	47 330

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			69 960	17 634	52 406	35 188
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			69 960	17 634	52 406	35 188
TOTAL				69 960	17 634	52 406	35 188

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		5 000,00	1,0000	5 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		5 000,00	1,0000	5 000,00

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Effectif moyen employé pendant l'exercice
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		3
	Cadres et ingénieurs		3
	Autres catégories		6
	TOTAL		12

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		61 388
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 835
Agios à payer	1 835	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 810
Fournisseurs factures non parvenues	3 810	
Dettes fiscales et sociales		55 743
Dettes provisionnées pour congés payés	33 197	
Ta libératoire	704	
Charges s/cp	12 974	
Etat, charges à payer	209	
Formation continue	708	
Etat-charges à payer janus	7 951	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				16 691
Loyer logement de fonction	01/01/2026 31/01/2026		5 250	
Charges logement de fonction	01/01/2026 31/01/2026		200	
Locations de logiciel issu	19/03/2025 19/03/2026		441	
Location de logiciel yousign	21/09/2025 21/09/2026		433	
Assurances	01/01/2026 31/12/2026		4 344	
Documentation	28/08/2025 27/08/2026		31	
Medecine du travail	01/01/2026 31/12/2026		760	
Formation apprenti	15/09/2025 13/11/2026		5 232	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				16 691

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	157 412	157 412	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 739	13 739	
	Impôts sur les bénéfices	87 729	87 729	
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 376	11 376	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	8 632 716		8 632 716
	Débiteurs divers	850 095		850 095
	Charges constatées d'avance	16 691	16 691	
TOTAL DES CREANCES		9 769 758	286 947	9 482 811
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 835	1 835		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	33 755	33 755		
	Personnel et comptes rattachés	33 710	33 710		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 496	73 496		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 236	26 236		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 927	17 927		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	2 655	2 655		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		189 613	189 613		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Filiales et participations

1/1

	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS LANGSTON	(1 134 924)	100,00	2	2	2 177 000
SAS LES ROCHERS	1 385	100,00	1 000	1 000	
SAS 1VLE	(724 031)	100,00	502	502	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	(1 857 570)	300,00	1 504	1 504	2 177 000
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
SAS OBERON	(162 781)	50,00	500	500	253 227
SAS FENRIR	5 257	50,00	500	500	
SAS HARPALYCE	(128 974)	50,00	500	500	564 934
SAS THAIS	(621 353)	50,00	500	500	2 156 658
SAS TARVOS	(218 336)	50,00	500	500	1 026 944
SAS ADRASTEE	(168 535)	50,00	500	500	801 800
SAS POLLUX	(79 267)	50,00	500	500	310 495
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations	(1 373 989)	350,00	3 500	3 500	5 114 058
C. Total des filiales et des participations (A + B)	(3 231 558)	650,00	5 004	5 004	7 291 058
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
SAS LANGSTON			(23 905)		
SAS LES ROCHERS			285	1 524 507	
SAS 1VLE			(26 322)		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales			(49 942)	1 524 507	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
SAS OBERON		10 167	(163 781)		
SAS FENRIR		9 500 000	1 186 930	510 378	
SAS HARPALYCE			(34 473)		
SAS THAIS			(191 379)		
SAS TARVOS			(57 251)		
SAS ADRASTEE			(78 059)		
SAS POLLUX			(80 267)		
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations		9 510 167	581 720	510 378	
C. Total des filiales et des participations (A + B)		9 510 167	531 778	2 034 885	

FINANCIERE HAVEN
SASU au capital de 5 000 euros
Siège social : 169 boulevard Haussmann, 75008 Paris
823 712 153 R.C.S. Paris

(ci-après désignée la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin, à quatorze heures,
Au siège social,

La société Haven – A Place Above, SAS au capital de 12 500 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 953 921 467 dont le siège social est situé au 169 boulevard Haussmann – 75008 Paris, représentée par Mr Langlois-Meurinne Damien en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 5 000 actions émises par la Société,

Associé unique de la ladite Société :

A préalablement exposé ce qui suit :

Mr Langlois-Meurinne Damien, gérant et non associé, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les comptes annuels, le rapport du commissaire aux comptes et le rapport du Président sur les conventions réglementées ont été adressés ou tenus à la disposition de l'associé, au siège social, dans les délais réglementaires.

A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour

- Approbation des comptes et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

1- PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **1 183 480 euros**.

Il approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'associé unique donne quitus au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

2- DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à **1 183 480 euros** comme suit :

Origine

Résultat bénéficiaire de l'exercice : **1 183 480 euros**

Affectation

- Le solde en « Autres Réserves » : **1 183 480 euros**

Après affectation du résultat, le solde du compte, « Autres Réserves » s'élève à **9 108 615 euros**.

3- TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve l'application des conventions visées aux articles L227-10 et suivants du code de commerce telles qu'elles sont reprises dans le rapport spécial.

4- QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, l'associé unique.

Haven – A Place Above

Représentée par Mr Langlois-Meurinne Damien